



CONTRAT D'ABONNEMENT

Formule Prestige

Nom : _____ Prénom : _____

Né le : _____ / _____ / _____ Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Engagement : 6 mois 3 mois à partir du _____

6 mois + parcours Jusqu'au _____

Mode de paiement : Prélèvement auto Chèques Espèces

Membre du Golf : Oui Non

Acceptation de l'offre par l'adhérent :

Je reconnais avoir été informé que le présent contrat est soumis aux «conditions générales de vente».

Je déclare accepter cette offre préalable, reconnais être en possession d'un exemplaire et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements que j'ai donné.

Fait à _____ Le _____ en deux exemplaires.

L'adhérent reconnaît en avoir reçu un.

Signature client

Signature du Golf



CONTRAT D'ABONNEMENT

Formule Prestige

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les paiements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec l'académie Château l'Arc

Joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE

Adresse du débiteur :

Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Coordonnées bancaires :

| | | | |
|-------------|--------------|------------------|---------|
| Code Banque | Code Guichet | Numéro de Compte | Clé RIB |
|-------------|--------------|------------------|---------|

Fait à : _____ le ____ / ____ / ____

Nom et adresse du créancier :

Château l'Arc Golf Club
Che de Maurel
13710 Fuveau

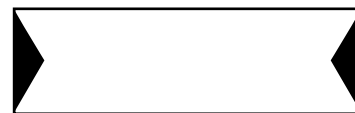
Etablissement teneur du compte à débiter :

Banque : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Signature obligatoire



Conditions générales de vente

DROITS DE L'ADHERENT

L'adhérent bénéficiera paisiblement des cours proposés par l'académie Château l'Arc pendant toute la durée de son abonnement..

Ce droit est incessible et non remboursable. Aucune cause de suspension du contrat n'est admise sans l'accord de l'académie Château l'Arc.

CONDITIONS EN CAS DE REPORT

Dans certains cas exceptionnels la direction peut accepter un report d'abonnement. Toutefois, la demande de suspension de l'abonnement devra être formulée préalablement à une absence prévue et la date de fin d'abonnement sera repoussée en fonction de la durée de l'absence de l'adhérent, soit 3 semaines maximum si l'abonnement est supérieur à 3 mois. En cas de maladie, un certificat médical d'inaptitude à exercer l'activité golf sera obligatoirement transmis. Tous ces éléments devront être adressés en recommandé avec accusé de réception (pour validité de la date certaine) à la direction par l'adhérent dans les sept jours suivant l'arrêt.

IRREVOCABILITE DE L'ADHERENT

La signature du contrat d'adhésion engage irrévocablement l'adhérent, sauf si l'abonnement est financé par un crédit. En ce cas l'engagement deviendra irrévocable et l'expiration du délai légal de rétraction de sept jours prévus dans les articles L311-1 et les suivants du Code de la consommation (Loi Scrivener). Toutefois ce délai de sept jours est ramené à la date de livraison, sans pouvoir jamais excéder sept jours ni être inférieur à trois jours.

En cas de défaillance dans les paiements, il pourra être exigé le règlement immédiat des sommes restants à payer. Les sommes restants dues s'ajoutent, après mise en demeure, à des intérêts d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, les frais de recouvrement restant à la charge du débiteur. La direction se réserve le droit d'exiger la totalité des sommes restant à payer et pourra faire procéder au recouvrement de la créance par tout moyen de son choix.

DIVERS

Article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi «informatique et libertés». Les informations contenues dans ce contrat sont nécessaires à l'académie Château l'Arc. Elles sont destinées à un usage interne. Un droit de rectification est accordé à l'adhérent en s'adressant à la direction de l'académie Château l'Arc.

CONCERNANT LES ABONNEMENTS EN PRELEVEMENT

Les contrats proposés par l'académie Château l'Arc sont conclus pour une durée déterminée. A chaque date anniversaire l'adhérent aura le choix de renouveler son adhésion.

DROIT A L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le Château l'Arc et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

RESILIATION DE TOUT PAR MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS

En cas de non respect de l'une quelconque des obligations prévues au contrat et après mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse dans un délai d'un mois, le dit contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre partie.

En cas de non paiement des sommes dues par le client à l'académie Château l'Arc, le délai d'un mois court à partir de la lettre recommandée avec A.R.

Un contrat ne peut, en aucun cas, faire l'objet par le client d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit sans l'accord de l'académie Château l'Arc.

Mention «lu et approuvé» signature et date